



Droit de rétractation achat/vente véhicule

Par Joulinho

Bonjour,

Je sollicite votre avis concernant un litige suite à la vente d'un véhicule d'occasion (plus de 20 ans, 200 000 km, vendu 2 000 ?), réalisée avec un particulier via une marketplace.

Un premier rendez-vous a eu lieu à son initiative devant le siège de mon entreprise (voie public). L'acheteur a inspecté le véhicule, ne l'a pas essayé et m'a versé un acompte.

Un second rendez-vous, également à son initiative, a eu lieu sur un parking pour la livraison du véhicule, lors duquel il a réglé le solde.

Quatorze jours après le premier rdv, il m'a adressé un recommandé demandant l'exercice d'un droit de rétractation (vente ?hors établissement?) et évoque un voyant moteur intermittent, sans autre dysfonctionnement.

Je souhaiterais votre analyse sur :

- la possibilité d'invoquer un droit de rétractation dans ce contexte
- le risque de requalification en vente hors établissement
- le risque d'une action pour vice caché ou défaut de conformité

Merci d'avance